

Rapport de mission

Christian Berner, Patrice Canivez, Claudio Majolino, Philippe Sabot

Bruxelles. Facultés Universitaires Saint-Louis. Samedi 16 mai 2009.

Objectif de la mission : partenariat avec les philosophes responsables de l'Ecole doctorale 1 (*Ecole doctorale en philosophie*), de la Belgique francophone en vue de la mise en place d'une formation doctorale transfrontalière, et plus généralement intensifier les échanges entre Lille 3 et les universités belges francophones au plan de la recherche et de la formation en philosophie.

Voir les sites :

<http://www2.frs-fnrs.be/8-EcolDocto/FichesEDT/philo.html>

<http://www.fusl.ac.be/fr/283.html>

Déroulement de la mission :

Après un accueil chaleureux et le repas de midi, la réunion de travail s'est déroulée aux Facultés Universitaires Saint Louis de Bruxelles. La réunion était présidée par Gilbert Gérard.

Etaient présents :

UCL Université catholique de Louvain : Gilbert Gérard

ULB Université Libre de Bruxelles : Thierry Lenain

FUNDP Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur : Etienne Ganty

ULg Université de Liège : Florence Caeymaex

FUSL Facultés universitaires Saint-Louis : Laurent Van Eynde

Lille 3 Université Charles de Gaulle – Lille 3 : Christian Berner, Patrice Canivez, Claudio Majolino, Philippe Sabot

Gilbert Gérard a rappelé l'organisation de la formation doctorale dans le cadre de l'DE thématique (voir annexe).

Chaque représentant a présenté la structure de son département, de la formation doctorale, des thèmes, groupes et réseaux de recherche etc.

Les principales données sont accessibles à partir des sites suivants :

<http://www.uclouvain.be/isp/>

<http://www.ulb.ac.be/facs/philo/>

<http://www.fundp.ac.be/facultes/lettres/departements/philosophie/>

<http://www.philosophie.ulg.ac.be/>

<http://www.fusl.ac.be/fr/63.html>

Résultats de la mission :

Il a été décidé, sous réserve de l'accord de l'Ecole Doctorale SHS - *Sciences de l'Homme et de la Société* – Lille Nord de France :

- d'associer les philosophes de Lille 3 au séminaire des doctorants de 2^e année (voir plus bas, annexe). Il est entendu que les directeurs de thèse ou promoteurs assistent à ces journées. Du côté belge, cela s'inscrit dans la formation obligatoire, du côté lillois dans l'obligation d'audition des étudiants de 2^e année. Chaque établissement (département, laboratoire, école doctorale...) prend en charge le déplacement de ses doctorants. Les journées seront de préférence thématiques, recouvrant les grands champs de la philosophie. Le programme sera établi en fonction des sujets de thèse des doctorants concernés, l'établissement d'accueil assurant le midi.
- de diffuser toute information relative aux séminaires spécifiques de formation doctorale disciplinaire afin que l'offre soit connue des tous les partenaires. Chaque « contact » est invité à diffuser l'information auprès de son établissement, s'appuyant sur les directeurs de recherche.
- de soutenir financièrement la mobilité étudiante et enseignante
- d'informer par la même voie toute donnée relative aux congrès, colloques, journées d'étude et de communiquer les liens électroniques pertinents
- d'encourager et de faciliter la collaboration dans la direction des thèses (co-directions, co-tutelles, participations aux jurys)
- d'encourager et de faciliter les séjours de recherche qui pourront être reconnus comme « séjours de recherche à l'étranger » (voir annexe)

Enfin, et indépendamment de la formation doctorale, le principe d'un séminaire tournant dans nos 6 universités, à raison de trois séances par an, a été retenu. Un thème fédérateur est à l'étude.

Contacts : christian.berner@univ-lille3.fr, Gilbert.Gerard@uclouvain.be,
f.caeymaex@ulg.ac.be, tlenain@ulb.ac.be, Etienne.Ganty@fundp.ac.be, vaneynde@fusl.ac.be

ANNEXE

L'Ecole doctorale en philosophie près le FNRS est une Ecole Doctorale disciplinaire, rassemblant les doctorants des 5 institutions de la Communauté Française qui délivrent le titre de docteur en philosophie : les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, les Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles, l'Université catholique de Louvain-La-Neuve, l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Liège.

Le conseil scientifique de l'Ecole doctorale est composé de Daniel Giovannangeli (ULg, président), Gilbert Gérard (UCL, secrétaire), Etienne Ganty (FUNDP), Thierry Lenain (ULB), Laurent Van Eynde (FUSL).

L'Ecole doctorale en philosophie définit la structure de la formation doctorale (60 ects) de la manière suivante :

Activités obligatoires

- Séminaire des doctorants :

Cette activité, réunissant l'ensemble des doctorants en philosophie, consiste en un séminaire général (non-thématique) dans lequel chaque doctorant aura l'occasion de présenter sa recherche à ses condisciples et d'en débattre. Ce séminaire se déroulera en 5 séances annuelles et sera organisé tour à tour par chacun des départements de philosophie concernés. La participation nécessairement active à ce séminaire sera créditée de 6 ects.

- Un article publié ou publiable :

Il s'agit de la rédaction d'une étude philosophique sur une question précise qui, si elle n'a pas encore été publiée dans une revue scientifique, représente l'équivalent d'un article publiable dans une revue scientifique. Cette activité est créditée de 9 ects.

- Un séminaire dans un domaine précis de la philosophie :

Le doctorant est tenu de faire un exposé et de participer activement aux discussions. Cette activité est créditée de 9 ects.

Activités optionnelles

- Participation à conférences, congrès ou colloques :

Cette participation peut être active (avec présentation d'une communication) ou passive, auquel cas elle devra donner lieu à un rapport. La participation active est créditée de 9 ects, la participation passive de 3 ects.

- Séjour de recherches à l'étranger :

Séjour d'au moins une semaine dans le cadre d'une équipe scientifique ; avant le début de ce séjour, l'équipe d'accueil aura confirmé par lettre être prête à accueillir le doctorant et celui-ci aura établi un programme de travail ; le doctorant fera ensuite un rapport sur son séjour (12 ects).

- Activités d'encadrement pédagogique :

Il s'agit de la responsabilité d'exercices, monitorats ou travaux pratiques (6 ects).

- Participation importante à l'organisation scientifique de colloques et réunions (6 ects).

- Séminaire de complément :

Séminaire qui, en fonction de la nature de la recherche doctorale, peut, moyennant autorisation du comité d'accompagnement et/ou des autorités compétentes au sein de chaque Académie, être pris dans une autre école doctorale que celle de philosophie. La participation active est créditée de 9 ects et la participation passive de 3 ects.

Possibilité de valoriser, à hauteur de 10 ects maximum, certaines étapes intermédiaires du doctorat, en fonction du règlement doctoral de chaque Académie.

Remarques générales

- On rappelle que ces activités peuvent être étalées sur toute la durée de la recherche doctorale et ne doivent donc nullement être concentrées sur une seule année académique.

- Les différentes activités peuvent être répétées par le doctorant – et donc créditées une seconde fois avec l'accord du comité d'accompagnement et/ou des autorités compétentes au sein de chaque Académie – à l'exception du "Séminaire des doctorants" et des "Activités d'encadrement pédagogique".

- En ce qui concerne le "Séminaire des doctorants" : le Conseil scientifique se charge de l'organisation de la tournante. Chaque département de philosophie désigne en son sein un responsable pour l'organisation de cette activité.

- En ce qui concerne "l'article publié ou publiable" :

a) le caractère "publiable" de cette étude est laissé à l'appréciation du comité d'accompagnement et/ou des autorités compétentes au sein de chaque Académie ;

b) les recensions, comptes rendus et études critiques ne sont pas tenus pour équivalents à un article publié ou publiable.

- En cas de long séjour à l'étranger (4 semaines minimum), le doctorant pourra valoriser, au-delà des 12 ects accordés pour le séjour lui-même, les séminaires suivis et/ou les participations à conférences, congrès ou colloques durant ce séjour (moyennant accord du comité d'encadrement et/ou des autorités compétentes au sein de chaque Académie).

- Le Conseil scientifique encourage les collaborations entre les structures de recherche des différentes

universités concernées par le présent programme (par exemple, par le biais de co-organisations de séminaires, de colloques etc.).

L'offre détaillée de séminaires, colloques etc. dans chacune des 5 institutions universitaires est disponible sur les sites respectifs :

FUNDP : <http://www.fundp.ac.be/facultes/lettres/departements/philosophie/>

FUSL : <http://www.fusl.ac.be/fr/93.html>

UCL : <http://www.uclouvain.be/15984.html>

ULB :

ULG : http://www.philosophie.ulg.ac.be/doctorat_activites.htm